

« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLET
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A

17B699
TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 16 SEP. 2019
N° DU DEPOT 19B 3992
LE GREFFIER

BILAN

ANNEXE

ASSEMBLEE GENERALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MULHOUSE

CITE ADMINISTRATIVE BAT D

68085 MULHOUSE CEDEX

Accueil du public :

Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter.

Téléphone : 03 89 33 32 47

SIE.MULHOUSE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M KRASNIQI XHON, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU A.R. EXPRESS, SIREN 830413043.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique "Date de dépôt".

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé "Accusé de réception signé" ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

ACCUSE DE RECEPTION SIGNE

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés

Formulaire principal : 2065

Période déclarée : 01/04/2017 au 31/12/2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2019189-0000000052792104

Date de dépôt : 08 juillet 2019 à 11:11:49 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SASU A.R. EXPRESS

Identifiant du soumissionnaire : 830413043

Désignation du signataire : KRASNIQI XHON

Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 5763

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production (certificat n° 5062466675622269919055395441)

Signature numérique : [fbQmsw1UEKfJ2idjd2q19yeN6XKf22AHTkfDBgpVgku2KS9f/gx8PQm0JQAeNq59fwgx+KKw7G PiH7mtLzrTokOPSt5PpXEPLoGRp61fpzKwb0IJ7+oaAou+rqN0HnjAcFw66H7HJRVnwYO4y2v+P y6u+YwePv3JaXlvLkpmp1MtrfFIO7PV2k27g232B87Jt7+yJogX418X4RxMGHW/DjExaUIGtKdF FT8R0hLljLtl438fjOhZYXWye0KvKhZFTiAfmHBtiZpzRdhL8j6oXsGzxEWHYUmdWFnzFMHfYl4 b2KmctYzkfnU4xFMLinNPdZww0opEjeojszxNtOYThg==]



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

M KRASNIQI XHON

Pour le compte de :

A COMPLETER

SASU A.R. EXPRESS

A COMPLETER

830 413 043

5 RUE DES OEILLETES

N° d'adhérent : 20180100107070

68110 ILLZACH

Période déclarée : 01/04/2017 au 31/12/2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 2
Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 3
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 5
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 6
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 7
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 8
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 9
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 13

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie **5 RUE DES OEILLETS**
Code postal **68110** Ville **ILLZACH**
Pays **France**

B - ACTIVITÉS

TRANSPORTS DE MARCHANDISES EN 3.5T

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit (report du 2033-B)	5 763
--	--------------------------	----------------------------	--------------

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité
informatisée ? **Oui** Si oui, veuillez indiquer le logiciel **SAGE**
utilisé

AUTRES INFORMATIONS

Forme juridique ou titre		Nom et prénom ou dénomination A.R.EXPRESS
Forme juridique ou titre	GBR	Nom et prénom ou dénomination T & W PECUS PECUNIA
Numéro, type et nom de voie	FREIBURGERSTRASSE	
Code postal	79576	Ville WEIL AM RHEIN
Pays	ALLEMAGNE	N° téléphone + 33 6 47369962



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	6 000		6 000
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	6 000	0	6 000
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	678		678
Créances autres (3)	1 487		1 487
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	3 112		3 112
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	5 277	0	5 277
TOTAL GENERAL (I + II)	11 277	0	11 277
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
Capital social ou individuel			5 000
Résultat de l'exercice			-5 763
TOTAL I			- 763
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		12 040	12 040
TOTAL III			12 040
TOTAL GENERAL (I + II + III)			11 277





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS
(Applicable à compter
du 31/12/2018)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

2

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	565
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			565
Autres charges externes			4 362
Impôts, taxes et versements assimilés			1 127
Rémunérations du personnel			207
Charges sociales			107
Total des charges d'exploitation (II)			5 803
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-5 238
Produits et charges divers	Charges financières (V)		276
	Charges exceptionnelles (VI)		249
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-5 763

B - RÉSULTAT FISCAL

0	5 763
0	5 763
0	5 763



Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial 0

Autres 0

Immobilisations corporelles

Terrains 0

Constructions 0

Installations techniques matériel et outillage industriels 0

Installations générales agencements divers 0

Matériel de transport 6 000 6 000

Autres immobilisations corporelles 0

Immobilisations financières

0

TOTAL rubrique I 0 6 000 0 6 000 0



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits de l'exercice	5 763
TOTAL des déficits restant à reporter	5 763



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

1

- dont apprentis

0

- dont handicapés

0

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

565

TOTAL 1

565

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

4 362

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

0

TOTAL 3

4 362

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

0



Composition du capital social

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

200

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	KRASNIQI XHON	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	200	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	21/03/1997	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	71600	Commune de naissance	PARAY LE MONIAL
	Numéro, type et nom de voie	5 RUE DES OEILLETS		
	Code postal	68110	Ville	ILLZACH
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

X





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter
du 31/12/2017)

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

N° 2059-I

(Applicable à compter
du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter
du 31/12/2018)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

CHARGES	
CHARGES D'EXPLOITATION	
CHARGES FINANCIERES.....	275.60 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	
TOTAL	275.60 €
PRODUITS	
PRODUITS D'EXPLOITATION.....	
PRODUITS FINANCIERS.....	
PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	
TOTAL	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

DIFFERENCES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE
	AU DEBUT DE L'EXERCICE	CREES PENDANT L'EXERCICES	REMBOURSES PENDANT L'EXERCICE	EN FIN D'EXER6 CICE	
PARTS SOCIALES	200		200		25.00 €
ACTIONS ORDINAIRES					
ACTIONS AMORTIES					
ACTION A DIVIDENDE PRIO- RITAIRE S SANS DROIT DE VOTE					
ACTION PREFERENTIELLES					
CERTIOFICATS D'INVES- TISSEMENT					

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21)

a) Répartition par secteurs d'activité :

		MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICES.....		565.00 €
VENTES DE MARCHANDISES		
TOTAL.....		565.00 €

b) Répartition par marchés géographiques

		MONTANT
FRANCE		565.00 €
TOTAL.....		565.00 €

1. -----
-----

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9° et 24-16°)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUES.....	
AVALS ET CAUTIONS.....	
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS.....	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES :	
-	
-	
-	
TOTAL.....(1)	NEANT

(1) Dont concernant

les dirigeants
les filiales
les participations
les autres entreprises liées
dont engagements assortis de sûreté réelles



DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-8°)

		MONTANT GARANTI
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES.....		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES.....		
EMPRUNS ET DETTE AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS.....		
-	DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	
	AUTRES DETTES	12.040.00 €
	PRODUITS CONSTATERS D AVANCE	
TOTAL.....		12 040.00 €

Il s'agit , pour chaque poste de dettes du bilan, de montants résiduels de chaque dette garantie par des sûreté réelles (hypothèque, nantissement,, etc..)



INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 23°)

	MONTANT
RESULTAT DE L EXERCICE.....	- 5 763.00 €
IMPOTS SUR LES BENEFICES	
RESULTAT AVANT IMPOTS	-5 763.00 €
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES.....	
- AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
- PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX	
- PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS	
-	
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES.....	
-	
-	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (AVANT IMPOTS).....	



EFFECTIF MOYEN
(DECRET 83-1020 du 20 NOVEMBRE 1983 - article 24-22°)

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L ENTREPRISE
CADRES.....	1	
AGENT DE MAITRISE ET TECHNICIENS.....	0	
EMPLOYES.....	0	
OUVRIERS.....	0	
 TOTAL.....	 1	

LISTE PAR NATURE DES FRAIS ACCESSOIRES D ACHAT
(ARRETE DU 27 AVRIL 1982)

		TOTAL DU COMPTE	DONT FRAIS ACCESSOIRES
ACHATS DE MARCHANDISES			
ACHATS DE MATIERE PREMIERE ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		0 €	
AUTRES ACHATS		0 €	
TOTAL		0 €	



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(arrêté du 27 avril 1982)

	MONTANT
CAPITAUX PROPRES FIN EXERCICE N.....	763.00 €
CAPITAUX PROPRES FIN EXERCICES N-1.....	0 €
VARIATIONS (total 1.....	763.00 €
RESULTAT NET.....	5 763.00 €
DISTRIBUTION.....	
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES.....	
- CAPITAL	5 000.00 €
-	
-	
DIVERS.....	
TOTAL 2.....	763.00 €
AVEC TOTAL 1 = TOTAL 2)	



« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLET
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU

15 JUIN 2019

« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLET
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUIN 2019**

L'An DEUX MILLE DIX NEUF , et le quinze JUIN à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

MR KRASNIQI XHON , préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés)
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 ;
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

K. X

- Rapport sur la gestion
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation des résultats
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ; approbations de ces conventions,
- Quitus au Président ,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître une perte de 5 763.00 € ..

En Conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit la perte soit 5 763.00 € de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au compte REPORT A NOUVEAU s'élevant ainsi à - 5 763.00 €. .

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du dernier exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

k x

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et par les associés présents.

Le Président

Xhon

**« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLET
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L 'EXERCICE CLOS LE 15 juin 2019**

Madame,

Nous vous avons réunis en assemblée ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 .

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 565.00 €

Ce chiffre d'affaires est constitué de Prestations de Services.

Nos charges d'exploitation se sont élevés globalement à 5 803.00 € ;

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les autres charges externes se sont élevées à 4 362.00 € , les impôts et taxes à 1.127.00 € ,les salaires à 207.00 €, les charges sociales à 107.00 € .

k. X

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, notre résultat se solde par une perte de 5 763.00 €.

Les fonds propres sont de l'ordre de - 763.00 €.

II° LES PROGRES REALISES OU LE DIFFICULTES RENCONTRER

L'année 2017 et 2018 fut notre année de commencement d'activité dont nous n'avions pas eut la chance de trouver des prestataires de services nous permettant de travailler avec eux. Le seul chiffre d'affaires fut réalisé en novembre 2018 pour ne plus avoir eut de travail en décembre 2018. Nous espérons que l'année 2019 se fera d'en de meilleures conditions, dont nous avons déjà lors de l'accomplissement de cette assemblée eut un montant mensuel pour les 6 mois de 2019.

III° LES ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Du fait de notre objet de prestataire de services, l'activité en matière de recherche et de développement n'existe pas au sein de notre société.

IV° L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre développement a pris son essor en 2019 nous verrons bien si ça se confirme tout au long de cette année 2019. Nous restons positif et cherchons de nous prestataires de services.

V° LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

R.A.S

VI° CONVENTIONS

Dans le cadre de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 nous imposant de vous soumettre les conventions dans lesquels la Présidence a un intérêt direct ou indirect, aucune convention de ce type n'existe.

VII° EN CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons dire que l'entreprise progresse timidement dans son domaine, sa structure est bonne, et l'entreprise conserve son souci de travail bien fait. Espérons que la conjoncture 2019 sera meilleure mais les contraintes sont présentes et feront que nous aurons des bénéfices.

VIII° PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

K X

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

IX° RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir une perte de – 5 763.00 € de és
que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au compte REPORT A NOUVEAU dont le solde passe à – 5 763.00 €

Fait à ILLZACH
LE 15.06.2019

Xhon

**« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLET
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2019**

PEMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 Approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels fait apparaître une perte de 5 763.00 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

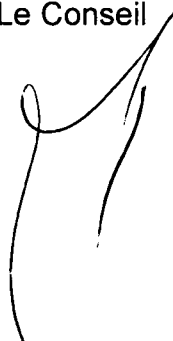
L'assemblée générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'élevant à 5 763 € au compte REPORT A NOUVEAU qui passe ainsi à – 5 763.00

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celle visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Le Conseil



**« A.R. EXPRESS »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.00 €
5 RUE DES ŒILLETS
68110 ILLZACH
SIRET 830 413 043 00019
CODE APE 4941 A**

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers associés,

En application des dispositions des articles 50 et suivant de la loi du 24 Juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Président

X *hen*